

« Ce n'est pas pour toi ! » : Nogent-sur-Marne devient un laboratoire pour lutter contre l'alcool chez les jeunes

Nogent-sur-Marne deviendrait-elle un mini-laboratoire de la lutte contre les ravages de l'alcool ? En tout cas, la commune du Val-de-Marne est un exemple de mobilisation en la matière. On le doit à un habitant, Yann Alex G., cadre supérieur, père de famille, tombé dans la dépendance à l'alcool durant 25 ans. Il a réussi à s'en sortir. Depuis, le combat de sa vie est de sauver celle des autres, en particulier celle des jeunes de sa commune qui recense pas moins de 11 000 élèves et sept lycées.

Tel un lanceur d'alerte, il vient d'interpeller les habitants et candidats aux élections municipales en postant un long message sur un groupe Facebook de Nogent. « Depuis plusieurs années, j'alerte sur la présence de publicités pour l'alcool à proximité des établissements scolaires », explique-t-il. Le maire Jacques J.-P. Martin (LR), qu'il remercie, avait d'ailleurs réagi à sa première action concernant une publicité pour du whisky à l'arrêt de bus du lycée Louis-Armand en 2021.

Mais depuis près d'un an, un nouveau phénomène l'inquiète : « l'arrivée massive des canettes Vody dans les supérettes de quartier ».

Plus fortes que « les bières de la défonce »

Ces boissons énergisantes aux couleurs fluo mélangent alcool fort, excitants, ingrédients sucrés ou aromatisés, atteignant 22 % d'alcool. Bien plus fortes que « les bières de la défonce à 8,6° », déplore Yann Alex G. « On imagine facilement l'impact d'une telle boisson sur un cerveau en développement. » Avec le risque de les rendre accros plus tard.

Problème, ces fameuses canettes sont vendues dans des supérettes, taxiphones et autres petits magasins qui se trouvent sur le chemin des élèves, comme cette épicerie avenue Georges-Clemenceau située tout près des établissements Montalembert, Albert-de-Mun et François-Cavanna. Récemment encore, elle plaçait même les Vody en vitrine.

« Les jeunes viennent souvent ici tenter d'acheter des boissons alcoolisées, confie le commerçant. Mais on demande systématiquement leur carte d'identité. S'ils sont mineurs, on leur dit : *Ce n'est pas pour toi !* La loi interdit de leur vendre de l'alcool. On réagit comme si c'étaient nos propres enfants, vous savez. »

L'État se contente pour l'instant de surtaxer ces breuvages. « Si l'État n'agit pas, ne pouvons-nous pas agir localement ? », interroge Yann. Il propose deux actions aux internautes : « Intervenir auprès de JCDecaux lorsqu'une publicité pour l'alcool est placée près d'un établissement scolaire (ou d'un hôpital) afin d'obtenir son déplacement vers une zone non fréquentée par les mineurs ; demander aux supérettes concernées d'arrêter la vente de Vody. (...) En cas de refus, il est possible de renforcer les contrôles : beaucoup ne demandent pas de pièce d'identité aux mineurs, ce qui peut entraîner des verbalisations, voire des fermetures administratives. » Il suggère même d'organiser des tests grandeur nature.

Rappels à l'ordre et amendes

Suite au message sur les réseaux sociaux le 9 février, le maire a immédiatement réagi. Dès le lendemain, Jacques J.-P. Martin envoyait sa police municipale contrôler des commerces suspects : « Plusieurs ont été rappelés à l'ordre dont, pour certains, donnant lieu à des procédures contraventionnelles. Les services de l'État, la police nationale, ont été sollicités pour prendre le relais. »

Selon nos informations, l'épicerie de l'avenue Clemenceau fait partie des magasins épinglés ce mercredi : les Vody étaient en rayon avec des boissons sans alcool et le panneau rappelant l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs n'était pas visible, deux infractions qui feront l'objet de sanctions. Quant aux canettes litigieuses, le magasin les a retirées suite au contrôle, comme nous l'avons constaté ce jeudi.



Les boissons Vody mêlent alcool fort, sucres et substances énergisantes.
LP/Olivier Arandel

Les propos de Yann ont également fait mouche auprès du public. « Les gens sont à fond ! Je ne m'attendais pas à recevoir autant de messages positifs et de soutien, confie-t-il. Beaucoup de candidats aux municipales ont pris contact et tous veulent s'engager sur ce sujet. »

Prévention et répression au programme des candidats

Exemple : l'ex-directeur de cabinet du maire, Philippe Julliard (DVD), rappelle que « les maires ont plusieurs leviers ». « Nous réviserons le règlement local de publicité intercommunal pour limiter tous les affichages publicitaires aux abords des établissements fréquentés par les jeunes, déroule-t-il. Nous lancerons une charte avec les commerçants pour rappeler l'interdiction stricte de vente d'alcool aux mineurs et les inviter à ne pas en mettre en vitrine, nous multiplierons les contrôles avec la police, ferons un plan local de prévention, etc. »

Déborah Münzer (LR) et Frédéric Lamprecht (MoDem) misent aussi sur la prévention, les contrôles avec un « rappel ferme des règles », le « dialogue avec les acteurs économiques », la « vigilance accrue sur la publicité » et la prévention en partenariat avec « les écoles, associations, professionnels de santé et familles ».

Gilles Hagège (DVD) — qui a été rejoint par le premier adjoint Jean-Paul David (LR) — fera de la prévention grâce à « une police municipale d'îlotage avec des agents affectés par quartier, qui connaîtront donc bien les débits de boissons et les jeunes qui les fréquentent ». Et il lancera « un parcours santé pour les jeunes avec la mairie, la communauté professionnelle territoriale de santé, des associations sur les addictions, etc. ».



Nogent-sur-Marne, le 12 février 2026. Cette supérette, souvent fréquentée par les lycéens, a retiré de ses rayons les boissons alcoolisées à 22° suite à un contrôle de police municipale organisé après l'alerte d'un habitant sur Facebook. LP/Marine Legrand

